

Lille, le 18 novembre 1963

Mon Cher Collègue,

Il n'est bruit que d'une réforme de la licence. Il serait navrant qu'une telle réforme intervînt sans que notre voix se fût fait entendre. Peut-être que, dans votre discipline et à Lille, tout va bien aujourd'hui. Il ne nous est pas interdit de songer à l'is et à l'avenir. De façon à faire entendre votre voix, je vous serais reconnaissant de m'adresser, dans les délais les plus brefs (et, au plus tard, pour le 15 décembre) votre opinion "constructive" sur une réforme de la licence. Je pense qu'il serait bon que des consultations préalables intervinsent dans le cadre des section, bien sûr, mais, si, le cas échéant, dans le cadre des préparations aux li-
licences d'enseignement.

Pour bien faire, je devrais ici vous poser des questions et préciser les problèmes. Mais la personne (anonyme) qui m'a alerté a refusé de le faire. Au demeurant, questions et problèmes sont assez visibles. Pour ma part, je discerne cinq directions de méditation :

- 1°) le nombre des étudiants rend-il les licences actuelles périmées ?
- 2°) le niveau actuel des bacheliers et des propédeutes exige-t-il une réforme de la licence ?
- 3°) comment tenir compte, dans notre enseignement, des besoins de l'enseignement autrefois dit "secondaire" ? Devons-nous, par exemple, prévoir une préparation à l'enseignement du 1er cycle de la préparation à l'enseignement du second cycle ?
- 4°) dans cette perspective, devons-nous envisager des licences par années au lieu des licences par certificats ?
- 5°) comment assurer la formation des futurs chercheurs et des futurs "professeurs" ? quel moyen de former des enseignants pour la 6ème, la 5ème, la 4ème et la 3ème d'une part, pour la 2ème la 1ère et les classes terminales d'autre part - en même temps que de préparer ceux de nos étudiants qui en paraissent dignes à des tâches de technicien de la recherche ou de professeur d'enseignement supérieur ?

Je suis navré, Mon Cher Collègue, de vous imposer un travail supplémentaire. Mais vous savez bien que nous nous plaignons un jour de n'avoir pas été consultés. Cette consultation, à laquelle je procède officieusement et de ma propre absence d'autorité, vous coûtera de la peine, mais me permettra, je l'espère, le moment venu, de parler haut et ferme et, avant même ce moment, de faire connaître votre opinion.

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

LE DOYEN :

P. REBOUL.

P.S. Les réponses une fois reçues, je n'exclus pas l'hypothèse soit d'une convocation de l'Assemblée soit - ce que je préférerais - de la convocation d'une assemblée générale officieuse de tous les enseignants (à l'exclusion des chargés de cours complémentaires et des lecteurs).

Monsieur Weil

Remarques au sujet d'une réforme de la licence, spécialement des licences de philosophie.

Remarques générales:

1) Toute réforme de la licence devra partir du principe que ce qui est requis n'est pas une formation plus rapide, mais une formation plus approfondie. En effet, ce n'est pas le nombre des étudiants qui crée des difficultés presque insurmontables, mais leur préparation insuffisante. On ne pourra y remédier qu'à la longue (en dix ans, environ), et le seul moyen sera un enseignement secondaire donné par des professeurs plus nombreux et mieux formés. On peut se demander s'il ne viendrait pas de sacrifier, pour un certain laps de temps, les ^(immédiats) intermédiaires du Secondaire en détachant tous les éléments utilisables dans les Facultés, précisément dans l'intérêt permanent du Secondaire. - En tous les cas, il y aura lieu de compléter la préparation par un enseignement de caractère primaire, de la langue française.

2) Il paraît dangereux de parler de réforme de la licence, sans les distinctions nécessaires. En effet, certaines licences (dans le cas de notre Section, celles de psychologie et de sociologie) ne conduisent pas à l'enseignement; on peut d'ailleurs prédire que, vu l'augmentation du nombre des étudiants, un pourcentage de plus en plus élevé même de ceux qui auront passé une licence d'enseignement ne trouvera pas de place dans l'enseignement. - D'autre part, certaines licences, telle celle de philosophie stricto sensu, préparent au seul enseignement du second cycle et ne sauraient d'aucune façon être allégées ou être préparées dans deux étapes (comme on pourrait le concevoir, par exemple, pour les langues vivantes); il semble y avoir intérêt que, dans tous les cas, où une préparation fractionnée est possible, on prévoit, dès le départ, que les détenteurs d'une licence de premier cycle soient détachés, après avoir exercé pendant un certain temps, afin de pouvoir préparer la licence complète et les concours. Enfin, il paraît souhaitable qu'on conçoive mieux et prépare de façon plus cohérente des licences libres, qui fourniraient des collaborateurs qualifiés à l'administration, aux affaires, aux instituts techniques.

Remarques concernant la licence de philosophie:

1) Toute réforme de cette licence doit avoir pour but de donner aux candidats une formation plus poussée et mieux approfondie. L'enseignement de la philosophie, s'il est mal fait, constitue un danger, non un avantage pour les élèves, qu'il ne faudrait à aucun prix exposer à la rhétorique et la confusion de professeurs qui, n'ayant pas eux-mêmes appris à penser, créeraient la confusion dans les têtes des jeunes, au lieu de leur faire connaître - et, si possible, pratiquer - une réflexion sérieuse et méthodique.

2) Une réforme de cette licence n'en est pas moins souhaitable. Elle devrait commencer par une séparation plus nette entre ~~la~~ la licence de philosophie et celles, dépendant de la même Section, de sociologie et de psychologie, sans que, pour autant, tout lien disparaisse.

En ce qui concerne ces dernières licences, leurs représentants soumettront des propositions de réforme, ayant pour but, en même temps, une plus grande "technicité" et une culture générale mieux définie, qui puisse permettre aux licenciés de suivre dans le cours de leur vie active, l'évolution de leurs sciences.

Quant à la licence de philosophie, il serait souhaitable de scinder en deux le certificat de philosophie générale et logique, qui, d'abord, est trop lourd, mais dont les parties, de plus, ne s'adressent pas aux mêmes intérêts: un certificat de logique et méthodologie, ^{qui} en revanche, pourrait constituer la liaison entre les licences de sociologie et de psychologie, d'une part, celle de philosophie, de l'autre. - Le certificat de morale et sociologie, devenu indéfendable, serait à remplacer par un certificat de morale et esthétique, d'une part, et un certificat de pensée contemporaine, de l'autre. Ce dernier, portant principalement sur les principes de la sociologie et de la psychologie, ^{également} ~~mais qui~~ pourrait comporter, au moins dans sa préparation, ^{sur} des problèmes moins strictement traditionnels dans notre enseignement (philosophie de la religion, de la politique, pensée littéraire, etc.) ^{et} relierait l'étude de la philosophie aux ~~disciplines~~ sciences de l'homme. Le certificat d'histoire de la philosophie serait à maintenir; probablement faudra-t-il sacrifier l'exigence des langues anciennes - en quel cas, un examen complémentaire devrait être créé pour ceux qui

désirent préparer les concours(1).

Une licence par années serait très difficile à concevoir en philosophie, à moins qu'on ne la conçoive ^{selon le système de l'} comme licence qui dépendrait d'un examen unique de fin matières de études. La préparation par certificats resterait toujours indispensable, quand bien même on supprimerait les examens par diplômes. Si néanmoins on voulait introduire la suite prescrite des études, il y aurait lieu de commencer par les certificats (matières) de pensée contemporaine et d'histoire de la philosophie. Quelle que soit la décision prise, il sera pratiquement impossible de préparer cette licence en deux ans.

ad 5) La question de la formation des chercheurs et des enseignants pour le Supérieur est, de nouveau, tout à fait générale. Elle est, malgré l'urgence technique des problèmes de l'enseignement secondaire, la plus grave. Le poids de l'enseignement professionnel qu'ils sont obligés de donner dans les Facultés à de futurs techniciens et enseignants empêche de plus les enseignants du Supérieur de poursuivre des travaux personnels. D'autre part, la séparation, quasi totale, entre les Facultés des Lettres et la C.N.R.S. fait que des éléments de grande valeur sont perdus pour l'enseignement supérieur (au point que, dans certaines spécialités importantes, le recrutement devient presque impossible), sans que pourtant on ait l'impression que le C.N.R.S. distribue toujours un véritable enseignement de la recherche. Le résultat est que les Facultés, au lieu de former des chercheurs, des savants, des maîtres, attendent que ceux-ci se présentent devant elles, formés on ne sait où ni comment, pour recevoir la consécration, de plus en plus rituelle, du doctorat. Sous ces conditions, il pourrait être utile de reprendre en considération le vœu de la Faculté de Lille, formulé par l'Assemblée de la Faculté du 11 juin 1957.

(I) Cette licence en cinq certificats remplacerait une licence qui, en fait, en comporte six, puisque aussi bien le certificat de philosophie générale et logique et que celui de morale et sociologie comportent chacun deux examens entièrement indépendants, ce qui a l'inconvénient que le candidat qui échoue à un de ses examens, tout en réussissant à l'autre, est considéré comme ayant échoué.